



## Rapport du conseil communal du 21/01/26

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe,  
Monsieur Christian Moray, Monsieur Amaury Masson,  
Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet,  
Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays,  
Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Madame

Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Madame Emilie  
Simon, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet,  
Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-  
Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérér,  
Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;  
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusés :**

Madame Pascale Ummels, Échevine;  
Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Emmanuel  
Radoux, Monsieur François Collienne, Madame Géraldine  
Demarteau, Conseillers;

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans le procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

#### **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

Approuvé avec 19 pour et une abstention (Ecolo car elle était absente).

MCS : Le divers huis-clos (éducateur arbre à papillon) n'apparaît pas dans le PV.

Madame Delville, directrice générale nous explique que les divers en huis-clos ne sont pas repris dans le procès-verbal du conseil communal.

#### **2. Modification du statut pécuniaire du personnel du CPAS - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **3. Taxe sur la force motrice - Approbation**

C'est une correction

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et une « abstention » (indépendant)

#### **4. Office du tourisme - Encaissement de recettes par un agent communal - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **5. Redevance sur la vente de produits à l'Office du Tourisme - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

#### **6. Subsidés ASBL Accueil des Tout-Petits - T3 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

214,67€ pour le 3ème trimestre

## **7. Renouveau de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) – Composition et ROI - Approbation**

**Ce point a été approuvé avec 12 voix « pour », 7 voix « contre » (MCS, PS et Ecolo) et une « abstention » (Indépendant)**

Considérant que Monsieur Beaufays, conseiller communal du groupe MCS Citoyen demande, en séance, l'application de l'article 47 du Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal prévoyant que : « Les commentaires préalables ou postérieurs aux décisions, ainsi que toute forme de commentaires extérieurs aux décisions ne seront consignés dans le procès-verbal que sur demande expresse du conseiller qui a émis la considération et qui la dépose sur support écrit, moyennant acceptation du conseil à la majorité absolue des suffrages, telle que définie à l'article 35 du présent règlement. » ;

Considérant que le conseil communal a approuvé, à l'unanimité, que les commentaires émis et transmis par le groupe MCS Citoyen soient consignés dans le procès-verbal :

« Même si le SPW a confirmé une grande partie des remarques émises par notre mouvement citoyen et a demandé à la commune de faire des modifications, nous sommes très surpris de constater que la manière de désigner les candidats reste la même. Or c'est surtout sur ce principe que portait notre réclamation. Le CODT indique bien que c'est le conseil communal qui choisit les candidats et vous proposez, cette fois encore, une liste à valider ce qui ne correspond pas au prescrit du CODT. Nous demandons un vote séparé des candidatures et pour une bonne information du public, la lecture des motivations. Votre refus d'autoriser un vote séparé sur les candidatures place notre Conseil dans une situation d'illégalité manifeste au regard du Code de Développement Territorial (CoDT). C'est le Conseil communal qui choisit les membres de la CCATM.";

## **8. Modification de voirie, rue du Brouckai - Approbation**

**Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 3 « abstentions » (MCS)**

## **9. Vente d'une partie de parcelle communale sise à front de la rue Joseph Potier à la S.A. les Serres du Fond Leval - Approbation**

**Ce point a été approuvé à l'unanimité**

## **10. Plan d'actions locales Zéro Déchet 2026 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation**

**Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 3 « abstentions » (MCS)**

**Cela fait de nombreuses années que nous demandons des évaluations de ces actions.**

Les réalités d'une commune ne sont pas celles d'une autre.

Le citoyen n'a-t-il pas une meilleure vue de ce qui doit se faire sur notre commune ?

Il nous semble plus intéressant d'encourager ce qui existe déjà, qui est proche du citoyen et qui fonctionne (magasin de seconde main, groupe 0 déchet, cours de couture, tricot, crochet, atelier organisé par des bénévoles, Enéo ...

De mettre en avant, d'aider ce qui se trouve et fonctionne sur notre terrain.

## **Questions orales d'actualité**

**MCS** : (suite à sa demande lors de la dernière séance) demande si Monsieur le Bourgmestre, en sa qualité d'administrateur d'Ecetia, a eu l'occasion de se faire le relais auprès d'Ecetia afin que le MCS Citoyen puisse obtenir une réponse au mail qu'il avait préalablement transmis.

**Le Collège** confirme que M. Delvaux en a parlé chez Ecetia. Ce dernier fait remarquer qu'une fois la fusion réalisée entre SPI et Ecetia l'organisation et le fonctionnement vont forcément différer.

**MCS** explique que le groupe MCS a constaté que cela bougeait au niveau de la mise à jour des baux à ferme et que dans ce cadre certains agriculteurs lui ont fait part de leurs inquiétudes suite à un courrier qu'ils ont reçu. Plus particulièrement en ce qui concerne une phrase qui indique

que si l'agriculteur ne répond pas, le bail à ferme serait rédigé en fonction des éléments en possession des services communaux.

**Le Collège** explique qu'il est en effet très important de répondre à ce courrier afin de pouvoir remettre tous les baux à jour. Si certains s'inquiètent, c'est peut-être parce qu'ils ont modifié l'accord convenu initialement sans que l'administration en ait été informée. Il est clair que la mise à jour de ces baux va aboutir à la mise en lumière de certaines situations et à une remise en ordre. Il est donc important que le groupe MCS fasse savoir à ces agriculteurs qu'ils doivent répondre au courrier et prendre contact avec l'Administration s'ils ont besoin d'informations complémentaires.

**MCS** demande si la Commune de Sprimont serait d'accord d'initier ou de soutenir des projets de Communauté d'énergie, comme cela se fait déjà dans les communes de Lasnes et de Durbuy.

**Le Collège** explique que cela n'a pas vraiment été évoqué. Fin 2024, un groupe était venu en parler au Bourgmestre mais la demande ne s'est pas concrétisée.

**MCS** revient sur le problème de toilettes à l'école de Lincé et demande s'il n'y a pas moyen, en attendant que les travaux soient réalisés de mettre un container adapté afin que les enfants puissent utiliser des toilettes décentes.

**Le Collège** explique que cela a déjà été discuté en interne au niveau de l'école et avec le service Travaux, de même que l'utilisation d'autres toilettes dans l'école.

Le Collège réinterrogera l'école et le service Travaux et envisagera la solution du container adapté.